

UNION INFO EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS

Edit.resp : bureau UCESG, François Bertagna, Henri Magnenat

29 novembre 2006

Maturité gymnasiale : fin de l'immobilisme ?!

Le D12 a décidé d'organiser des conférences des maîtres dans tous les établissements concernés par la révision partielle de l'ORRM et le projet de loi cantonale visant à ramener la fin du cursus gymnasial à 18 ans. Le bureau de l'UNION a pensé utile, pour que les maîtres puissent s'exprimer en connaissance de cause, de publier un certain nombre d'informations bien que la position de l'UNION ne sera adoptée que lors de sa séance interne qui aura lieu
le 5 décembre à 17 h. au local de l'UNION.

La révision de la maturité gymnasiale

Le nouveau règlement de maturité gymnasiale (ORRM) a été adopté en 1995. Il se caractérise par une maturité sans type avec un grand choix d'options proposé aux élèves et il laisse aux écoles une grande liberté pour sa mise en oeuvre.

L'ORRM est entrée en vigueur à Genève en 1998, après bien des tensions et des problèmes. La solution finalement imposée par la cheffe du DIP d'alors, appuyée par les directeurs, fût celle d'un modèle le plus ouvert possible, « le tout partout », et des conditions d'enseignement décidées sans que les maîtres aient eu leur mot à dire. En outre, les règlements d'application ont été bâclés, favorisant la « recourte ».

Au plan national, comme genevois, des difficultés sont apparues (par exemple, l'évaluation du TM), certaines structurelles, d'autres fonctionnelles. A Genève, une commission tripartite a essayé d'y remédier, sans succès, en raison de multiples blocages, en particulier celui des directeurs qui ne voulaient rien changer à la conception du modèle. Une des conséquences a été, en particulier, de ne pas essayer de réduire la grande disparité des conditions de travail des maîtres.

Il a fallu attendre que la CDIP (conférence des directeurs de l'instruction publique) et le DFI (département fédéral de l'intérieur) lancent une révision partielle pour répondre à quelques problèmes soulevés partout en Suisse. Les propositions du groupe de travail qu'ils ont mandaté font l'objet d'une procédure de consultation dont les délais sont extrêmement brefs.

Premier document :

Il s'agit d'une motion de l'Assemblée de la SSPES (*SOCIÉTÉ SUISSE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE*) du 5 octobre 2005 pour une révision de l'ORM, resp. de l'ORRM.

- *Il doit être établi que les études gymnasiales durent 4 ans et que l'enseignement préparant à la maturité doit être dispensé au gymnase.*
- *Les notes des diverses disciplines des sciences naturelles et des sciences humaines doivent, chacune, compter pour l'obtention de la maturité.*
- *La note du travail de maturité doit s'ajouter aux notes obtenues dans les diverses disciplines de maturité.*
- *L'informatique doit être intégrée à la liste des options complémentaires.*
- *Au gymnase, toutes les disciplines doivent être enseignées par des maîtres dont la formation remplit les exigences fixées par l'article 7 de l'ORRM.*

Deuxième document

Il s'agit du rapport du groupe de travail pour la révision partielle de l'ORRM (Berne, 29 septembre 2006), dont voici le résumé des conclusions :

*Dans le but de garantir l'accès des porteurs d'une maturité gymnasiale aux études universitaires, de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement gymnasial, le groupe de travail fait les **propositions** suivantes:*

1. *Revaloriser le statut des sciences naturelles (disciplines fondamentales):*
 - *en rétablissant la biologie, la physique et la chimie comme disciplines distinctes donnant lieu à des notes séparées;*
 - *en augmentant le pourcentage des mathématiques et des sciences expérimentales dans l'enseignement pour le faire passer des 20-30% actuels à 25-35%. ;*
2. *Revaloriser le statut des sciences humaines et sociales (disciplines fondamentales):*
 - *en rétablissant l'histoire et la géographie comme disciplines distinctes donnant lieu à des notes séparées;*
 - *en faisant de l'introduction à l'économie et au droit une discipline distincte et obligatoire, qui fait appel à des exigences accrues en termes de qualification des enseignants.*
3. *Assouplir les dispositions sur le choix des langues (tout en maintenant l'obligation de 2 langues nationales).*
4. *Permettre aux cantons qui le souhaitent d'inscrire la philosophie au catalogue des disciplines fondamentales.*
5. *Inscrire l'informatique au catalogue des options complémentaires.*
6. *Valoriser le travail de maturité en comptant la note pour la maturité.*
7. *Compter double les notes de langue première, de mathématiques et de l'option spécifique.*
8. *Exiger des écoles qu'elles initient les élèves aux approches transdisciplinaires.*
9. *Qualification des enseignants: exiger en principe un degré de master universitaire.*
10. *Exiger des écoles la mise en place d'un système de gestion de la qualité.*
11. *Permettre d'autres dérogations à l'ORRM, en plus de celles prévues pour les expériences pilotes (Écoles suisses à l'étranger*

*Et les **recommandations** suivantes:*

Examiner les dispositions de l'ORRM sur:

1. *la durée des études gymnasiales*
2. *les objectifs des études gymnasiales*
3. *la maturité bilingue*

dans le contexte d'une réforme en profondeur/d'une révision complète de l'ORRM.

De plus, il y aura lieu d'étudier les aménagements à apporter au Plan d'études cadre (PEC 1994), de même que l'introduction de standards de formation.

Troisième document

Une étude du SRED (service de la recherche en éducation), parue en août 2006, « Orientations et réorientations des étudiants après la maturité gymnasiale » donne des informations importantes sur les deux premières volées genevoises qui ont obtenu le certificat fédéral de maturité. Cette étude est disponible sur le site : <http://www.geneve.ch/sred/publications/notesinfo> .

POUR L'UNION

Les premières réactions des associations locales montrent que les propositions du groupe de travail (2^e document) sont bien accueillies, à l'exception de celle (n° 10) concernant la gestion de la qualité et les standards de formation.

L'UNION est, par ailleurs, sollicitée par le chef du département qui entend créer une commission chargée d'introduire les modifications de l'ORRM, à Genève. Début 2007, une journée de travail devrait formuler les grandes orientations visant à simplifier le modèle genevois et la cohérence des choix.

La maturité gymnasiale à 18 ans

Le parti libéral genevois a déposé le projet de loi PL9933 modifiant la loi sur l'instruction publique en proposant tout benoîtement que la formation gymnasiale se déroule en trois ans au collège. (art.56, al.2)

Les principaux arguments avancés sont les suivants :

- Harmonisation de la durée de formation sur le plan fédéral : 21 cantons prévoient un cursus scolaire total de 12 ans.
- L'ORRM permet un cursus secondaire II en trois ans avec un enseignement pré-gymnasial au secondaire I. Or, selon les libéraux, le regroupement A est un enseignement pré-gymnasial.
- Avec la généralisation de la première année d'étude enfantine et la prolongation d'un semestre au moins des études universitaires avec le master, il faut compenser et enlever une année au Collège de Genève.
- Les enseignants en surnombre au gymnase pourront alors renforcer les effectifs du CO, améliorant ainsi le taux d'encadrement.
- La diminution d'un an de la durée du collège aurait notamment pour effet de diminuer l'inégalité des chances liées à l'origine sociale des élèves, puisque cela coûterait une année de moins pour les familles dont les ressources financières sont faibles.

L'ORRM prévoit effectivement que « durant les 4 dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité ». Cette possibilité constitue une exception qui a permis d'intégrer des cantons qui connaissaient des structures différentes.

Malheureusement, ces dernières années, un certain nombre de cantons en ont profité pour faire des économies en raccourcissant le cursus. Toutes les hautes écoles s'en plaignent ! Dans le rapport du groupe de travail sur la révision de l'ORRM, les auteurs écrivent que « **la critique -sur l'ORRM- , aussi justifiée soit-elle, ne saurait être imputée à la seule ORRM. Il faut pointer également la tendance croissante à raccourcir la durée des études gymnasiales, ou encore les trains d'économies qui sont allés de pair avec la mise en œuvre de la réforme 95. Or, le raccourcissement des études autant que les mesures d'économies restent rarement sans conséquences sur le nombre de cours à disposition** ». (page 6).

Il en va de même de l'augmentation du nombre d'élèves par classe qui détériore les conditions d'études et d'enseignement.

Que penser des arguments des initiants ?

Prétendre que le regroupement A est un enseignement pré-gymnasial démontre l'ignorance des auteurs de l'initiative. Après la mauvaise solution d'une autre libérale (Mme M. Brunschwig Graf), il faut certes reconstruire le CO avec des pré-orientations (sections ? profils ?) crédibles ! Mais cela va exiger des efforts importants et du temps.

L'équation « + une année à l'école enfantine - une année au collège = 0 » est vraie du point de vue arithmétique. Faut-il expliquer le caractère fallacieux, au plan pédagogique, de cette allégation ?

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, ceux qui proposent cette initiative ont tout fait pour réduire le coût de l'école, jusqu'à 25 % de moins par élève. Ils prétendent aujourd'hui que, grâce à cette initiative, le taux d'encadrement va s'améliorer !

Le comble du ridicule est atteint lorsqu'il est précisé qu'une année en moins, c'est lutter contre l'inégalité des chances selon l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique. La voie est ainsi toute tracée : pour une égalité totale, supprimons encore quelques années de scolarité ! Mais alors, pourquoi les chères écoles privées ont-elles des cursus semblables à celui du Collège de Genève ?

Démagogie, ignorance, tromperie, voilà comment on peut qualifier cette initiative. Le véritable but est évidemment ailleurs. Il faut le rechercher dans une idéologie obtuse qui vise à réduire le rôle de l'Etat, à privatiser tout ce qui peut rapporter des profits et surtout à réduire encore les possibilités de démocratisation des études.

Les études montrent que les élèves des cantons (Fribourg et Valais par exemple) à formation gymnasiale longue réussissent particulièrement bien leurs passages à l'Université. Le décalage de maturité psychique entre filles et garçons serait encore plus grand. Quant au nombre de maturités par classe d'âge, il diminuerait, alors que seul Genève (33 %) est dans la moyenne des pays européens. Rappelons enfin que dans les formations professionnelles, le cursus pour obtenir un matu pro est de 4 ans au moins.

Formation initiale des enseignant-e-s secondaires

Vouloir faire prendre des vessies pour des lanternes ! Sous prétexte que la mise au point du modèle prévu de centre ou institut de formation des maîtres est complexe et que la faisabilité n'est pas encore vérifiée, MM Cirlini et Koumrouyan ont bricolé une solution miracle : un stage annuel en duo à 25 %, à réaliser n'importe où, pourvu que seule l'Université valide sa réussite ! Ensuite de quoi nos ponce pilate engageront sur entretiens-concours et pour deux années probatoires ...

L'idée des DGPO et DGCO est en totale contradiction avec tous les travaux menés ces dernières années. Tous les partenaires (Université, Fédération des enseignant-e-s genevois FEG et DIP) impliqués dans la mise au point d'un cursus de formation compatible avec le système Bologne sont parvenus à un consensus en 2005. Il repose sur trois principes : séparation formation – engagement, expérience pratique dans une formation en emploi et collaboration interprofessionnelle (articulation formation – emploi).

Certes le proverbe dit que c'est en forgeant qu'on devient forgeron ! Mais l'action ne suffit plus. Le compagnonnage doit être complété et enrichi. S'il faut enseigner pour devenir un enseignant, les connaissances scientifiques et les méthodes critiques sont nécessaires à une bonne formation professionnelle.

La qualité de l'Université de Genève justifie pleinement de privilégier un partenariat avec elle plutôt que de créer une HEP. Un centre-institut universitaire est nécessaire afin que toutes les facultés collaborent (24 disciplines enseignées au PO) sans mainmise de la FAPSE. La faculté des Lettres, principale pourvoyeuse, a accepté de contribuer à cette première phase de formation professionnalisante par l'Université. La FAPSE ne pilotera pas le cursus. Le rectorat vient de faire des propositions intéressantes en réponse à la demande de Charles Beer. Bref, le dossier avance et une solution négociée est possible sans que les députés parachutent leurs volontés !

RAPPELS

L'UNION recherche :

Un-e trésorier-e

2 délégué-es au Cartel

1 délégué-e pour l'IFMES

1 délégué-e pour la FEG

1 délégué-e pour la SSPES

Et le bureau souhaite préparer sa relève dès cette année...

AGENDA

14 décembre 2006 à 17 heures : rassemblement cartel

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)

6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11 - e-mail : secretariat@union-ge.ch - <http://www.union-ge.ch>